

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 36 (1990)
Heft: 17

Artikel: 50e anniversaire de Pro Helvetia : horizons nouveaux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848221>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

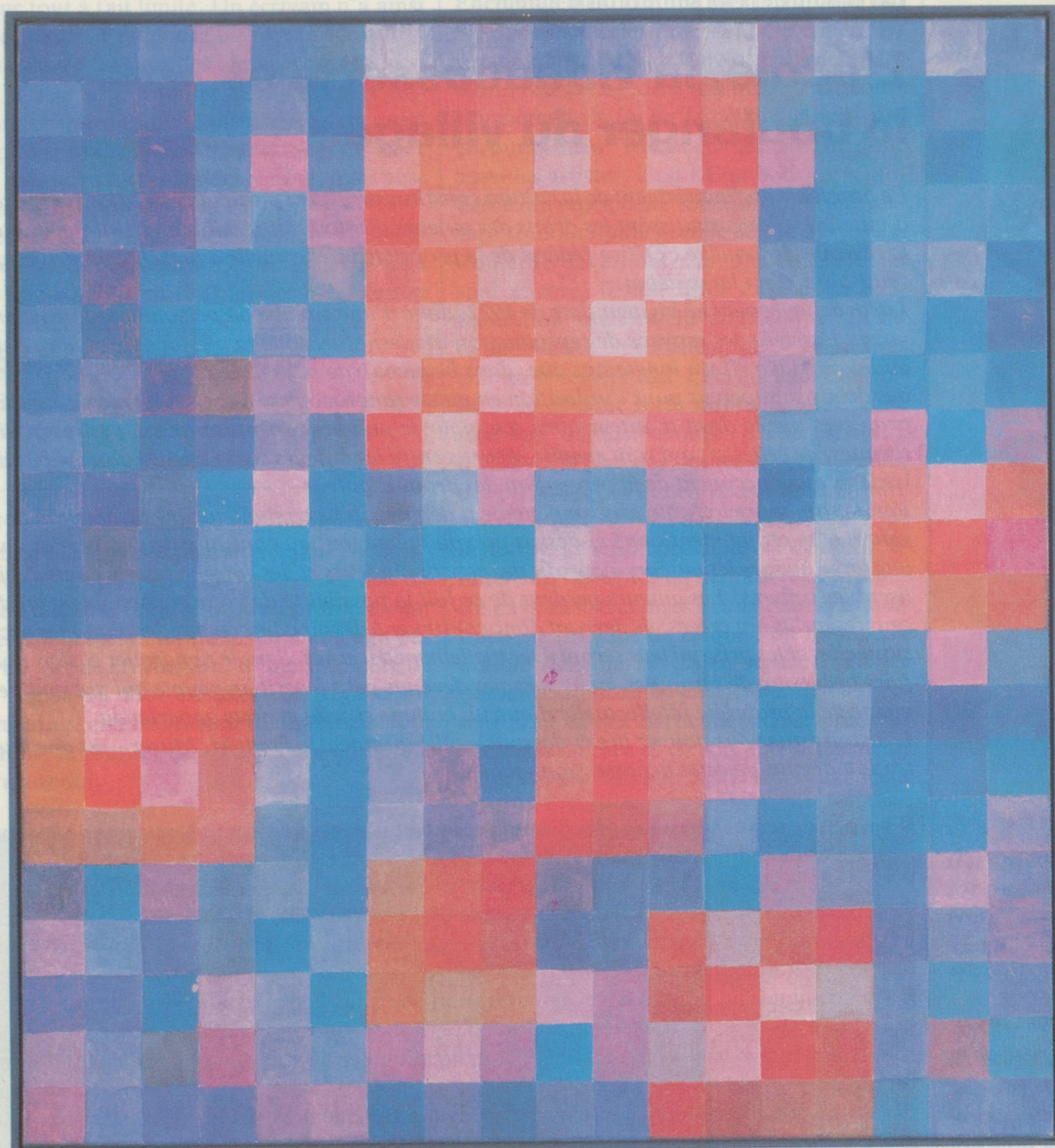
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Il est quasiment impossible de donner une définition générale de l'art et de la culture. Notre illustration: Johannes Itten (1888-1967). «Rot-Blau-Modulation», 1964. Huile sur toile. Propriété de la Confédération. (Photo d'archive)

vote encore en vigueur à l'époque, le Conseil fédéral se prépare à relancer l'idée: un projet d'article visant spécifiquement l'encouragement culturel sera soumis cette année encore à la consultation.

Sponsoring et mécénat

Mais revenons-en au rôle important du secteur privé en matière d'encouragement de la culture. Dans ce milieu dont les prestations, et c'est une évidence, ne peuvent jamais, et ne doivent pas non plus, se recenser, à la différence de celles de l'Etat, on compte surtout toutes les personnes intéressées qui sont prêtes à payer pour leur goût de l'art. Sur les prix dans les différents secteurs, il y aurait beaucoup à dire. Les opinions en la matière vont du niveau zéro aux idéalistes – et les prix pour amateurs d'art ouvrent une discussion sans fin. Dans ce milieu, qu'il s'agisse de particuliers ou d'une entreprise, celui

50^e anniversaire de Pro Helvetia

Horizons nouveaux

Pro Helvetia, fondation suisse pour la culture, a fêté ses 50 ans d'existence. En janvier 1990 le Conseil fédéral a élu pour la première fois une femme à la tête du conseil de fondation: il s'agit de la Soleuroise Rosemarie Simmen, conseillère aux Etats. A l'origine, en 1939, cette fondation a été créée pour sauvegarder l'indépendance culturelle de la Suisse. Au cours des décennies suivantes, elle est devenue peu à peu le principal instrument de la politique culturelle de la Suisse. Selon le cahier des charges, la fondation Pro Helvetia doit, à l'intérieur du pays, maintenir l'héritage culturel de la Suisse, favoriser la création culturelle et organiser des échanges culturels entre les régions linguistiques;

en outre, il est de son devoir d'entretenir les relations culturelles avec l'étranger. L'interdépendance croissante des nations au sein de la communauté internationale, les changements intervenus en Europe et le dialogue avec le tiers monde ont forcément des répercussions sur la fondation Pro Helvetia qui devra sans doute, dans un proche avenir, développer ses activités à l'étranger plutôt qu'en Suisse, où il est surtout question de répartition des fonds et de «barrière de röstis». La fondation ne dispose que de moyens financiers limités et il serait urgent d'augmenter massivement l'aide financière de la Confédération, ce que la constitution ne permet pas. Cette requête ainsi que de nombreuses autres demandes montrent bien qu'il serait grand temps d'introduire dans la constitution l'article sur la culture qui a été rejeté en votation populaire. **WIL**